

# NOUVION SUR MEUSE

SEANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
03 AVRIL 2017



# SEANCE ORDINAIRE

## du 03 avril 2017

L'an deux mil dix sept, et le 03 avril à 18h30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

**PRESENTS** : M.M. CLAUDE Jean-Luc - POIROT Jean-Paul - DROXLER Michel - SIKORZINSKI Michel - CROIZIER Patrick - LOUSTE Gérard - LONGUET Patrick - MAHIEU Hugues.  
Mmes PELTIEZ Valérie - NIVLET Nadine - GERARD Liliane - REMACLY Agnès - LEPAGE Annie - ROGET Nathalie - TRASSART Alexandra - LEGER Catherine - CRESSEAU Colette.

**EXCUSES** : M.M. MARTEAU Matthieu et POMMIER Jean-Louis, absents excusés.  
M.M. MARTEAU Matthieu et POMMIER Jean-Louis avaient donné pouvoir écrit respectivement à M. POIROT Jean-Paul et M. MAHIEU Hugues de voter en leur nom toutes décisions ou délibérations qui viendraient à être prises au cours de la séance.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. CROIZIER Patrick.

Après approbation du compte-rendu de la dernière séance, l'ordre du jour est abordé.

### TAUX DE LA FISCALITE LOCALE

Le conseil,

Après discussion,

\*\* Fixe ainsi qu'il suit les taux d'imposition de la fiscalité locale :

TAXE D'HABITATION	15,20 %
FONCIER BATI	6,85 %
FONCIER NON BATI	47,78 %

## BUDGET VILLE : COMPTE DE GESTION 2016

Le conseil,

\*\* Approuve à l'unanimité le compte de gestion 2016 du budget principal présenté par le trésorier de Charleville-Mézières et Amendes, comptable de la commune.

Ce document fait apparaître un excédent global de 904 888,51 € réparti de la façon suivante :

Section de fonctionnement :	+ 330 919,50 €
Section d'investissement :	+ <u>573 969,01 €</u>
Excédent global :	+ 904 888,51 €

## BUDGET VILLE : COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le conseil,

\*\* Approuve le compte administratif 2016 en ce qui concerne le budget principal, ledit compte administratif étant bien entendu en parfaite conformité avec le compte de gestion du trésorier;

A savoir :

Section de fonctionnement :	+ 330 919,50 €
Section d'investissement :	+ <u>573 969,01 €</u>
Excédent global :	+ 904 888,51 €

***Vote : 15 pour et 3 abstentions.***

## BUDGET VILLE : AFFECTATION DU RESULTAT 2016

Le conseil, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14.

Après avoir approuvé le 03 avril 2017 le compte administratif 2016 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 330 919,50 €.

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement d'un montant de 573 969,01 €.

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2016 pour un montant de 288 000,00 €.

Considérant les besoins recensés pour l'année 2017.

\*\* Décide sur proposition du Maire, d'affecter au budget, le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Inscription à l'excédent reporté (compte 002) pour un montant de 280 919,50 €.
- Affectation au 1068 pour un montant de 50 000,00 € au titre des mesures nouvelles.
- Inscription à l'excédent reporté (compte 001) pour la totalité, soit 573 969,01 €.

***Vote : 16 pour et 3 abstentions.***

## BUDGET VILLE : BUDGET PRIMITIF 2017

Le conseil,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire relatif à l'esprit et au contenu de la proposition de budget 2017.

\*\* Approuve le budget primitif 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 666 000,00 € pour la section de fonctionnement et à 760 000,00 € pour la section d'investissement.

**Vote : 16 pour et 3 abstentions.**

## BUDGET VILLE : SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

Le conseil,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant le détail des subventions d'équipement versées.

\*\* Décide de régler au 2041582 les subventions d'équipements versées à la FDEA pour les montants et travaux suivants :

- participation de 21 271,83 € au titre des travaux de dissimulation des réseaux électriques de la rue de Nancy.
- participation de 12 771,57 € au titre des travaux de dissimulation des réseaux électriques de la ruelle de Manicourt et du Chemin de Rechu.
- participation de 787,64 € au titre des travaux de dissimulation des réseaux de communications électroniques de la rue de Nancy.
- participation de 240,05 € au titre des travaux de dissimulation des réseaux de communications électroniques du Chemin de Rechu.

\*\* Précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2017.

\*\* Fixe à 15 ans la durée d'amortissement de ces subventions.

## BUDGET VILLE : ECRITURES COMPTABLES D'AMORTISSEMENTS

Le conseil,

Considérant que la comptabilité M14 fait obligation d'amortir les dépenses et les recettes de la section d'investissement passées aux comptes 20 et 204.

\*\* Décide d'amortir sur une durée de 5 ans les immobilisations incorporelles (202, 203,...) payées en 2016 et sur une durée de 15 ans les subventions d'équipement versées (204) payées en 2016. Les annuités correspondantes seront donc de 10 695,60 € : 5 = 2 139,12 €, plus 1 650,85 € : 5 = 330,17 €. Celles-ci venant s'ajouter aux annuités antérieures, c'est donc une somme de 73 137,89 € qui sera inscrite en dépenses de fonctionnement (art. 6811) et en recettes d'investissement (art. 28031, 28033, 2804132, 28041512, 28041582, 2804182 et 280422).

## **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Le conseil, après discussion,

- \*\* Attribue les subventions suivantes :
  - ⇒ Caisse des Ecoles : 47 808,00 €
  - ⇒ C.C.A.S. : 43 600,00 €

## **CESSION DE TERRAIN AU PROFIT DE M. CHARLIER et Mme PAPIAU**

Le conseil,

Vu la demande d'acquisition d'un terrain communal situé rue de Friedrichroda à Nouvion sur Meuse formulée par Monsieur Romain CHARLIER et Madame Karen PAPIAU.  
Vu les documents établis par le géomètre expert.

\*\* Donne son accord quant à la cession d'un terrain communal sis 24 bis rue de Friedrichroda à Nouvion sur Meuse cadastré section AB n° 953, d'une contenance de 06 a 82 ca, à Monsieur Romain CHARLIER et Madame Karen PAPIAU.

\*\* Fixe à 34 100,00 € le prix de vente du terrain.

\*\* Précise que les frais, droits et émoluments d'acte d'acquisition sont à la charge de l'acquéreur.

\*\* Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que toute pièce se rapportant à ce dossier.

## **CESSION DE TERRAIN AU PROFIT DE M. JUNG et Mme PONCIN**

Le conseil,

Vu la demande d'acquisition d'un terrain communal situé rue de Friedrichroda à Nouvion sur Meuse formulée par Monsieur Cédric JUNG et Madame Nolwenn PONCIN.  
Vu les documents établis par le géomètre expert.

\*\* Donne son accord quant à la cession d'un terrain communal sis 24 rue de Friedrichroda à Nouvion sur Meuse cadastré section AB n° 952, d'une contenance de 07 a 23 ca, à Monsieur Cédric JUNG et Madame Nolwenn PONCIN.

\*\* Fixe à 36 150,00 € le prix de vente du terrain.

\*\* Précise que les frais, droits et émoluments d'acte d'acquisition sont à la charge de l'acquéreur.

\*\* Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que toute pièce se rapportant à ce dossier.